

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 décembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 décembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Josette ROCCHI
Maurice CONTESTIN
Yves GERMAIN
Luc PERRIN

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Samuel SAMSON
Didier CORRIAS
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Michel REBOUL
Cristelle HUGOUNENQ

REPRÉSENTÉS :

Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Nathalie ABLAIN
Hélène DEYDIER
Marie-France JOURNE
Dominique PIERRE

représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représentée par
représentée par
représenté par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Didier CORRIAS
Luc PERRIN
Cristelle HUGOUNENQ

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.161

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

**OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT
CONCERTÉE « SUD CANAL »**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°16.071 en date du 24 mars 2016, au vu des études préalables réalisées, le conseil municipal a validé son intention de créer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Sud Canal » sur un secteur d'étude de 4 hectares situé entre le cours Sadi Carnot au Nord, la voie ferrée au Sud, le canal sud à l'Est et la zone d'habitat de l'impasse des Jardins à l'Ouest. Situé au cœur de la ville, ce secteur faiblement bâti a été identifié dans le PADD et le PLU (approuvé le 21 décembre 2016), comme un secteur fort de développement et de reconversion urbaine.

Trois principaux objectifs ont été identifiés et approuvés par le conseil municipal :

- mobiliser le potentiel mutable au sud du canal ;
- densifier les espaces disponibles au cœur du tissu urbain existant (500 logements environ) avec une mixité des fonctions : habitat, équipements publics, activités (hôtellerie, commerces de proximité éventuellement) ;
- valoriser les voies d'eau et leurs abords.

A l'issue, il a été décidé d'engager une concertation publique préalable à la création de la ZAC « Sud Canal », qui s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet selon les modalités suivantes :

- Information régulière avec publications dans la presse (Midi Libre, Objectif Gard, Beaucaire Magazine) et sur le site internet et le Facebook de la ville (www.beaucaire.fr) avec création d'une page spécifique sur le projet et d'une adresse mail sudcanal@beaucaire.fr.
- Ouverture d'un registre de concertation à disposition du Public en Mairie et possibilité de réception par voie postale des observations écrites.
- Mise à disposition de la synthèse du projet et des documents d'études : en dernier lieu, des panneaux synthétisant le projet ont été affichés en octobre 2018 dans le hall d'accueil de la Mairie.
- Organisation de 2 réunions de concertation publiques en 2017 et rappel du projet lors des 8 réunions de quartier s'étant déroulées de février à avril 2018.

Les deux réunions publiques dédiées ont eu lieu le :

- Le 29 mars 2017 avec une présentation de la démarche de projet engagée, les enjeux et fondements de la ZAC, la première conception du projet (diagnostic, parti d'aménagement proposé..) ;
- Le 28 juin 2017 avec présentation de l'avant projet architectural et urbain, des éléments de programmation et des enjeux urbains et environnementaux. Ces derniers enjeux identifiés ont nécessité des études complémentaires pour garantir la faisabilité réglementaire du projet.

Dans le cadre de cette concertation préalable, la population a été associée au projet notamment lors de ces réunions publiques. Les échanges ont été nombreux et constructifs en particulier sur le fait de requalifier cette friche urbaine en un secteur de logements collectifs mixtes d'habitations libres et aidées, mais également en offrant une diversité d'hébergements dont l'hôtellerie. Le projet présenté a été très majoritairement bien accueilli.

**VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.161**

**DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES**

Les attentes de la population ont porté principalement sur la demande de prise en compte de l'environnement et du paysage dans le projet. Lors de la deuxième réunion, des améliorations particulières ont été exposées concernant le cadre de vie, l'architecture et le paysage.
Les remarques concernant le nombre de places de stationnement et les espaces de jeu ont également été prises en compte.

Les 8 réunions de quartier qui se sont tenues entre février et avril 2018 ont également été l'occasion de communiquer sur le projet.

Le registre a été consulté mais aucune suggestion ou remarque sur le projet n'a été consignée. Une même personne a régulièrement noté les pièces consultées sans laisser de commentaires sur le projet.

En l'absence de demandes particulières, et considérant que la population a largement pu prendre connaissance du projet par l'ensemble des moyens proposés, il est proposé au conseil de tirer un bilan de la concertation de la population favorable au projet et d'approuver les conclusions du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « Sud Canal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, L.311-1 et suivants,
Vu le schéma de cohérence territoriale Sud Gard approuvé le 7 juin 2007 en cours de révision,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 21 décembre 2016,
Vu la délibération n°16.071 en date du 24 mars 2016 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,
Vu le rapport de Monsieur le Maire tirant le bilan de la concertation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE les conclusions du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « Sud Canal ».

2°) DIT que la présente délibération sera affichée pendant deux mois en mairie et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

VILLE DE BEUCAIRE
 DELIBERATION N°18.161

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES



Julien SANCHEZ
 Maire de Beucaire

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Marcel BONACHERA	représenté par
		Patrick DESOMBRE	représenté par
		Sylviane BOYER	Elisabeth MONDET
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Maurice CONTESTIN	
		Hélène DEYDIER	
		Didier CORRIAS	
		Michel REBOUL	
CONTRE	6	Yves GERMAIN	
		Dominique PIERRE	représenté par
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	Cristelle HUGOUNENQ
		Luc PERRIN	
		Marie-France JOURNE	représentée par
ABSTENTION	0		Luc PERRIN